

SOMELEC



ش. م. ك

SOCIÉTÉ MAURITANIE NNE D'ELECTRICITÉ

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU

Siège social: Ilot "C" - Lot n°121 - Avenue Boubacar Ben Amer

Ksar - Nouakchott - Mauritanie

BP: 355 - Tél: (00222) 45 25 67 83 / Fax: (00222) 45 25 39 95

R.C.: N°35699 / NIF: 30500075

E-mail: somelec@somelec.mr

الشركة الموريتانية للكهرباء

شركة رأسمالها : 14 736 416 590 أوقية

المقر الرئيسي: حي "سي" رقم 121 شارع بوبكر بن عامر

لكصر - نواكشوط - موريتانيا

ص.ب: 355 - هاتف: 45 25 67 83 / فاكس: (00222) 45 25 39 95

السجل التجاري: رقم 35699 / التعريف الضريبي رقم: 30500075

البريد الإلكتروني: somelec@somelec.mr

Nouakchott, le :

انواكشوط في:

A.....

Objet : Lettre de Consultation relative, à la réalisation de travaux de réhabilitation du circuit incendie, suivant la DA N° 272-24/C-NDB/DP/2024 du 23/12/2025

La Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC) lance une consultation relative, à la réalisation des travaux de réhabilitation du circuit incendie de la centrale de Nouadhibou.

A ce titre, nous vous transmettons ci jointes les spécifications techniques du matériel à commander et vous invitons à formuler votre proposition technique et financière conformément aux termes de la présente consultation.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

- 1) Votre offre technique doit comporter les éléments nécessaires permettant de se prononcer sur l'originalité du matériel proposé et sa conformité avec les spécifications demandées ;
- 2) Votre offre financière doit avoir une validité de 90 jours, doit être libellée en français, et obligatoirement en :
 - a. CIP rendu Magasin Général, si vous êtes un fournisseur étranger
 - b. Hors Taxes Douanières et en Toutes Taxes Comprises, si vous êtes un fournisseur local ;
- 3) Les prix sont fermes et non révisables ;
- 4) Mode de règlement : les montant inférieurs ou égal à 50 000 Euro ou dollar, leur paiement se fera par remise documentaire et les montant supérieurs à 50 000 Euro ou dollar, leur paiement se fera par Lettre de Crédit ;
- 5) Le délai de livraison du matériel à commander doit, être précisé les livraisons et les receptions partielles ne sont pas autorisées.
- 6) Les deux offres **en deux copies** ainsi constituées doivent être placées dans une enveloppe sur laquelle est mentionné :

Direction Centrale des Approvisionnements et Moyens généraux

Direction des Achats et Approvisionnements

SOCOGIM KSAR, Siège social : Ilot C - Lot n°121-Avenue Boubacar Ben Amer

Nouakchott - Mauritanie - BP 355, Tél : +222 45 25 42 80

Consultation pour l'acquisition de matériel de la (DA N 272-24/C-NDB/DP/2025 du 23/12/2025)

Elles doivent être déposées sous peine de rejet au plus tard le **Mardi 17/02/2026 à 12heures TU**, à la Direction Centrale des Approvisionnements et des Moyens Généraux à l'adresse indiquée ci-dessus ou par e-mail à l'adresse suivante : somelec.dcamg@gmail.com . Toute offre parvenue après cette date et heure sera rejetée

L'ouverture des offres sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister les

Pour toute demande d'information, vous pouvez vous adresser à l'e-mail ci-dessus auquel doit parvenir questions au plus tard cinq jours avant la clôture des réceptions des offres.

Meilleures salutations.

La Directrice Central des Approvisionnements et Moyens Généraux

P.O

AZZA EL GHOTOB MOMA



SPT/Groupe-SOMELEC
DCPT/ D.P / DGET
CENTRALE DE NOUADHIBOU
UR : 40A

⇒ BAA
P. traitement
Any 15
01
26

Nouakchott, le 23/12/2025

DAI P. Faa
16
01
26

DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT N° 272-24/CNDB/DP/2025

ENSEMBLE : CENTRALE NOUADHIBOU
SECTION : CIRCUIT INCENDIE

CETTE DA N° 272-24/CNDB/DP/2025, ANNULE ET REMPLACE LA DA N° 005-01/CNDB/2024

La visite du lieu est obligatoire

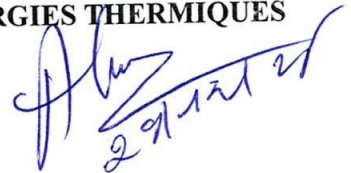
ITEM	REFERENCE	Quantité	DESIGNATION
01		01	Réalisation des travaux de réhabilitation du circuit incendie de la Centrale de Nouadhibou. Suivant le cahier de charge ci-joint.
NB : Voir les plans du circuit incendie de la Centrale joints avec la DA.			

Nombre item : 01

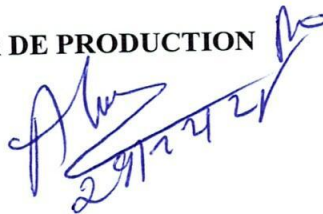
CHEF DE SERVICE E.M



CHEF DEPARTEMENT GESTION
DES ENERGIES THERMIQUES



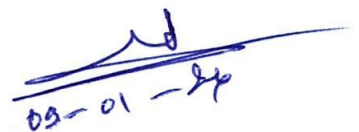
DIRECTEUR DE PRODUCTION



DIRECTEUR CENTRAL DE
PRODUCTION ET DE TRANSPORT



DIRECTEUR GENERAL



CAHIER DES CHARGES

La SOMELEC lance ce cahier de charges de prestation de service de la réhabilitation du circuit incendie de la centrale de Nouadhibou, objet DA N° 272-24/CNDB/DP/2025, auprès de ses fournisseurs spécialisés dans le domaine de réhabilitation de circuits incendie.

Centrale Nouadhibou : Circuit incendie de la centrale, réalisé par IMM suivant le Plan n° 220378 IM 8300 T 001 C, n° 2220378 IM 3593 R 001 ½ C.

Les matériels et les produits nécessaires pour réaliser les travaux de réhabilitation du circuit incendie sont à la charge du soumissionnaire.

Le soumissionnaire postulant devra :

- Acquérir des connaissances et expériences approfondies dans le domaine de réhabilitation des circuits incendie,
- disposer d'un équipement (outillage) approprié à l'exécution des travaux requis,
- Le soumissionnaire doit être spécialiste de système de lutte contre l'incendie, exécuté au moins trois projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années, et doit présenter des certificats ou attestations valides par des sources dont été exécutés ces projets,
- Préciser son offre pour la réhabilitation du circuit incendie de la centrale de Nouadhibou selon ses compétences et aptitudes dans ce domaine.
- La vitesse d'exécution des travaux doit être exprimée par un délai à préciser.
- Les travaux demandés se font sur site.

Description des services à fournir :

I- Les travaux demandés pour la réhabilitation du circuit incendie sont :

1- Inventaire des Equipements :

- 1.1. Vérification de toute la tuyauterie, lances d'eau, armoires et dévidoirs des circuits incendie de la centrale, faire l'inventaire de l'état des équipements, réparer ou changer tous ce qui est défectueux.
- 1.2. **Pompe de lutte contre les incendies :**
 - Pompe diesel : Non fonctionnelle, nécessitant une réparation ou un remplacement, car la pompe chauffe très rapidement.
 - Pompe électrique : Nécessite une mise à jour de fonctionnement.
- 1.3. **Pompes Hydrophores :**

Fuites d'eau sur les garnitures des pompes hydrophores, empêchant une alimentation en eau adéquate, d'où nécessitant une réparation ou un changement selon l'état des pompes.
- 1.4. **Tank à Mousse**

Le tank à mousse est hors service et nécessite un nettoyage, une inspection et une recharge avec un agent moussant conforme.

1.5. Arroseurs des Tanks

Plusieurs arroseurs des tanks sont obstrués ou endommagés, nécessitant un remplacement ou une réparation. Les tuyaux d'arrosage des tanks présentent des signes de corrosion et doivent être remplacés ou réparés.

1.6. Système de Détection de Fumée et de Feu (BLN)

Le système BLN est non opérationnel, avec des capteurs de fumée et de feu défectueux.

1.7. Détecteurs de Fumée

De nombreux détecteurs de fumée sont hors service ou absents, nécessitant une inspection et remplacement si seulement nécessaire.

Mettre des détecteurs de fumée dans les endroits où ils seront obligatoires.

1.8. Extincteurs

Plusieurs extincteurs sont :

- Vides.
- Endommagés.
- Non conformes aux normes en vigueur.
-

1.9. Sprinklers pour les Transformateurs

Les sprinklers destinés à la protection des transformateurs sont défectueux ou obstrués, nécessitant un remplacement ou une réparation.

1.10. Bouches d'incendie

Plusieurs bouches d'incendie sont hors service ou présentent des fuites, nécessitant une inspection approfondie et remplacement et peindre toutes les bouches d'incendie de la centrale.

1.11. Fuite souterraine au niveau de la zone des radiateurs

1.12. Mettre en place une alarme d'évacuation sonore et visuelle (salle des machines)

- 1.13.** Reconditionner les bornes fontaines et accessoires, remplacer les éléments manquants.
- 1.14.** Peindre toute la tuyauterie et armoires des circuits incendie de la centrale.
- 1.15.** Réparer et peindre le local de protection des pompes incendie.
- 1.16.** Réparation de la grande vase de stockage eau incendie et changement de tous accessoires défectueux de cette vase de stockage (tuyauterie, vannes, pompe supprimeur et autres...).
- 1.17.** Faire des essais du circuit incendie après les travaux pour s'assurer de l'étanchéité des circuits et le bon fonctionnement.
- 1.18.** Organiser une formation sur site au profit des agents de la centrale afin de pouvoir s'en servir de l'installation.

2. Exigences Spécifiques pour les Matériaux

En raison des conditions environnementales spécifiques de la zone, les matériaux utilisés pour la remise en état doivent répondre aux exigences suivantes :

2.1. Résistance à la corrosion :

La zone est caractérisée par un taux d'humidité élevé et une proximité avec la mer, ce qui augmente le risque de corrosion.

Tous les matériaux (tuyaux, raccords, pompes, sprinklers, etc.) doivent être fabriqués en acier inoxydable, en alliages résistants à la corrosion ou en matériaux traités pour minimiser les effets de l'humidité et de l'air salin.

2.2. Durabilité :

Les équipements doivent être conçus pour une utilisation prolongée dans des environnements marins et humides.

2.3. Conformité aux normes :

Les matériaux et équipements doivent respecter les normes internationales applicables, notamment NFPA, ISO 14520, et les standards Wärtsilä.

2.4. Type de peinture demandée :

La peinture à utiliser doit être d'une qualité de longue durabilité, de norme internationale ISO12944 (partie 5), de systèmes qui vont de 320 à 360 microns en épaisseur totale.

- Sablage au degré Sa2,5 (ISO 8501), suivi d'un dépoussiérage complet.
- Application d'une couche primaire époxy riche en zinc BARRIER 80 à 70 µm.
- Application d'une couche époxy intermédiaire de renforcement PENGUARD MIDCOAT MOI à 200 µm.
- Application d'une couche polyuréthane de finition HARDTOP XP à 50 µm de la couleur rouge, soit un total de 320 µm.
- Application d'une couche polyuréthane de finition HARDTOP XP à 60 µm de la couleur rouge, soit un total de 320 µm.

II- RAPPORT :

Le soumissionnaire devra établir une liste des matériels changés et des produits utilisés pendant l'exécution des travaux dans un rapport détaillé de fin des travaux.

III- GARANTIE :

Le soumissionnaire retenu devra exécuter les phases contractuelles des activités à savoir :

-Une garantie d'une année (1 an) à partir de la date de réception des travaux, est exigée de tout soumissionnaire.

-Le contractant devra, au cours de cette période, assurer par tous les moyens le bon fonctionnement du circuit incendie. Ainsi en cas de fuite d'eau ou tout dysfonctionnement du système liée à cette réhabilitation de circuit, le contractant devra procéder, sans délai à intervenir, et ceci à ses frais pour la remise en marche du circuit.

Pour sa part, la SOMELEC, représentée par le Chef de centrale de Nouadhibou, se chargera du suivi et du contrôle de la qualité pour le bon fonctionnement de la mise en exploitation du circuit incendie de la centrale après les travaux.

 **Directeur Central de Production et du Transport**

